Trente-septième année. — N° 194. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 21 Août 1878.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
20 Août 1878.

Chronique générale.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Hier lundi s'est ouverte dans toute la France la session des conseils généraux. Au point de vue départemental aussi bien, il faut le dire, qu'au point de vue politique, cette session, on le sait, est de beaucoup la plus importante. Outre le vote des budgets départementaux et la répartition des centimes additionnels, le renouvellement intégral des bureaux a lieu, en effet, au début de cette session. Cette année, l'approche des élections sénatoriales double l'intérêt qui s'attache d'ordinaire et avec raison à l'élection de ces bureaux. Ce qui caractérisera et dominera sans nul doute fatalement cette session, malgré la prévoyante sagesse de la loi qui interdit l'accès des questions politiques aux assemblées départementales, ce sera précisément ce côté politique. Les événements, l'incertitude, l'instabilité des institutions, ont rendu la loi lettre morte, et aujourd'hui, on ne voit qu'une chose, on ne vise qu'un but, on ne se préoccupe que d'une échéance : les élections sénatoriales.

Nous devons donc nous attendre à de sonores discours où les intérêts locaux ne tiendront à coup sûr qu'une bien faible place, à de nombreuses sorties illégales, surtout au sein des conseils gratifiés de majorités républicaines, accoutumées, par profession, à sortir sans gêne aucune des attributions à elles conférées par la loi. Nul doute que le ministère n'exerce, lui aussi, dans ces assemblées, une pression, au moins morale, plus ou moins ostensible mais réelle, pour le triomphe de ses candidats. Quoi qu'il en soit, les conservateurs ne doivent pas se décourager et leur devoir est tout tracé. Sur un terrain où ils sont amenés malgré eux, ils doivent lutter pour le droit contre la force, en restant constamment dans la légalité.

***

Nous avons enregistré hier le bruit fort accrédité d'après lequel les conseils municipaux seraient convoqués pour le dimanche 24 novembre, à l'effet d'élire les délégués pour les élections sénatoriales.

Comme complément à cette nouvelle, ajoutons que la date du 5 janvier 1879 semble devoir être choisie pour le scrutin relatif au renouvellement triennal de la Chambre haute.

***

Il serait question d'offrir à Mme Thiers de laisser supporter par l'Etat tous les frais du service qui sera célébré à Notre-Dame pour l'anniversaire de la mort du libérateur du territoire, sous le prétexte que l'ordre moral n'a pas bien fait les choses le jour de l'enterrement.

***

Malgré les préoccupations que l'organisation du service funèbre du 3 septembre causent à Mme Thiers, il paraît, si nous devons en croire un journal de Paris, que ce sera en novembre prochain qu'aura lieu la publication des mémoires de M. Thiers. Cette publication, faite par les soins de la veuve de l'illustre défunt, est, dit-on, destinée à produire une très-grande impression, car ces mémoires contiennent les détails les plus piquants et les plus inattendus sur les événements qui se sont succédé depuis 1870, et sur les hommes qui y ont pris part.

***

Le sous-préfet de Villefranche, qui a si brutalement expulsé les Sœurs de l'école congréganiste de Prévinquières, est de Béziers et a nom Buard.

Or, il paraît qu'en commettant cet abus odieux de pouvoir, qui restera attaché comme une flétrissure à son passé administratif, ce Buard-là a oublié tous les devoirs de famille.

Voici ce qu'on écrit à ce sujet de Béziers au *Messager du Midi*, de Montpellier :

« Que penserait-il de ses collègues en administration si demain Mlle Buard, sa tante paternelle, religieuse de Saint-Maur, tout près de Lyon, était ainsi, par leur ordre, brutalement jetée à la porte de son refuge ?

» Que dirait-il si M. le préfet de l'Hérault expulsait sa propre sœur, du même ordre, enseignant à Cette, en lui refusant, à huit heures du soir, alors qu'elle serait sans asile, de prendre à la hâte des vêtements secs pour remplacer ses vêtements mouillés de pluie, probablement dans une mission de bienfaisance ?

» De pareils actes ne se commentent pas ; on en laisse juge la morale publique. »

***

M. Renouard, sénateur inamovible et ancien procureur général à la cour de cassation, qui vient de mourir, était âgé de quatre-vingt-quatre ans. Né à Paris, il était fils du libraire de ce nom et avait débuté, en sortant de l'Ecole normale supérieure, comme répétiteur de la conférence de philosophie. En 1815, il abandonna l'enseignement pour le barreau, et, après avoir exercé pendant toute la durée de la Restauration la profession d'avocat, il fut nommé, à la Révolution de 1830, secrétaire général du ministère de la justice.

De 1832 à 1842, il fut élu plusieurs fois député par le département de la Somme. Nommé conseiller à la cour de cassation en 1837, il fut créé pair de France en 1846.

Au moment du coup d'Etat du 2 décembre, il exerçait les fonctions de procureur général à la cour de cassation, et comme tel requit, au nom de la haute-cour de justice, la déchéance et l'arrestation du prince-président.

En 1869, M. Renouard, qui était le doyen de la cour, sortit des rangs de la magistrature active et devint conseiller honoraire ; il se consacra entièrement à ses études d'économie politique et de jurisprudence qui dès 1861 lui avaient valu d'être nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Lorsque M. Thiers fut nommé président de la République, il rappela M. Renouard à l'activité en lui confiant de nouveau le poste de procureur à la cour de cassation.

Démissionnaire, M. Renouard fut deux fois candidat des gauches du Sénat pour un siége de sénateur inamovible. Battu une première fois par M. Chesnelong dans l'élection du successeur de M. Wolowski, M. Renouard fut élu à l'élection suivante en remplacement du général Letellier-Valazé.

M. Renouard était officier de la Légion-d'Honneur depuis 1835 ; il fut promu commandeur en 1873, et grand-officier en 1877. M. Renouard était l'oncle de M. Léon Say, ministre des finances.

La mort de M. Renouard porte à quatorze le nombre des sénateurs décédés inamovibles depuis la fondation du Sénat.

Le général Chareton est le seul des sénateurs inamovibles qui, avec M. Renouard, doive être remplacé à la reprise de la session.

M. Dufaure a été péniblement affecté par la mort de M. Renouard, avec lequel il était intimement lié depuis cinquante ans.

Le président du conseil a été vu pleurant en apprenant la mort de M. Renouard.

***

Les *Tablettes* reçoivent de Châlons-sur-Saône un pressant appel que les membres de la commission du monument à élever à la mémoire de Joseph-Nicéphone Niepce, inventeur de la photographie, adressent à la France et aux autres nations.

Voilà certes une souscription qui honore la ville et les hommes qui en ont pris l'initiative, puisqu'elle a pour but de reconstituer la reconnaissance des nations envers un homme qui est le créateur d'une œuvre destinée à rendre des services plus sérieux que ceux de certains hommes politiques.

***

Par suite de la mort de M. Naudet, M. Chevreul (Michel-Eugène) est maintenant le doyen de l'Institut.

M. Chevreul est né à Angers, le 31 août 1786. A l'âge de seize ans, il entra à l'Ecole centrale de cette ville, où il eut pour condisciple le fameux médecin Béclard.

En 1811, après des études remarquables et des travaux qui annonçaient un maître, il fut nommé aide-naturaliste au Muséum.

Quelques années après, il était examinateur à l'Ecole polytechnique, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne et enfin directeur des tentures et professeur de chimie à la manufacture des Gobelins.

M. Chevreul entrait en 1826 à l'Académie des sciences.

En 1842, M. Chevreul fut invité par le ministre du commerce à se rendre à Lyon pour y professer ses opinions sur la gradation des nuances colorées, leur alliance et leur opposition, théorie dont les applications pratiques sont incalculables.

M. Chevreul devint enfin directeur du Muséum, où il a rendu les plus grands services.

M. Chevreul, qui aime à se dire le doyen des étudiants, est grand-officier de la Légion-d'Honneur.

***

M. Wenschenck, directeur de la Gaîté, n'écrit pas de longues lettres aux journaux dans lesquels il « tombe » ses confrères ; plus courageux, il va directement à M. Sarcey, et voici le mot très-drôle qu'il lui écrit en réponse à son fameux article sur les recettes des théâtres :

« Cher maître, non content de manger tous les jours un prêtre, il vous faut maintenant manger un directeur chaque dimanche !

» N'est-ce pas trop ?

» C. WENSCHENCK,
» *Directeur de la Gaîté.* »

***

Un jeune sous-lieutenant du 60e de ligne, en garnison à Besançon, vient de mourir à l'hôpital Saint-Jacques, donnant à tous ceux qui l'entouraient le plus édifiant spectacle. Plusieurs soldats de son régiment étaient atteints de la variole ; il venait presque chaque jour les visiter, passant avec eux de longs instants, s'intéressant à leurs besoins et ne les quittant jamais sans les avoir édifiés par quelques bonnes et chrétiennes paroles.

Un jour, voyant une Sœur qui, sans souci de l'épidémie, soignait ses pauvres soldats, il lui dit : « Mais, ma sœur, savez-vous que » ce mal est contagieux ? n'avez-vous ja» mais pensé que vous pouviez être victime » de votre dévouement ? — En venant dans » cette maison, reprit simplement l'hospi» talière, j'ai fait à Dieu le sacrifice de ma » vie, il peut en disposer. — Au fait, re» prit le sous-lieutenant, une telle mort » vaudrait celle qu'on peut trouver sur un » champ de bataille : elle ne serait pas » moins héroïque. » A quelques jours de là il tombait malade, victime de l'épidémie, et, on peut bien le dire, de son dévouement.

***

VAINQUEUR ET VAINCU.

Nous avons annoncé que le général mexicain Escobedo, révolté contre l'autorité du président Porfirio Diaz, venait d'être fait prisonnier à Cuatro-Cienegos. Emmené à Monterey, jugé, condamné à mort, il a peut-être déjà tombé, à Mexico, sous les balles de ses anciens compagnons d'armes.

C'est ce même Escobedo qui commandait, en mai 1867, l'une des deux colonnes républicaines qui ont fait le siége de Queretaro.

C'est à lui que l'empereur Maximilien a remis son épée. Voici dans quels termes un des historiographes du prince, M. Arias, raconte cette scène émouvante :

« Escobedo, suivi de son état-major, arriva peu d'instants après. Maximilien fit quelques pas en avant pour le recevoir ; puis, après un salut grave, mais poli, il lui manifesta l'intention de lui parler en particulier. Le général fit retirer sa suite et se prépara à entendre ce que le prince avait à lui dire.

» — Permettrez-vous, dit-il, que, sous la garde d'une escorte, je me rende à un point quelconque de la côte où je pourrai m'embarquer pour l'Europe ? je promets, sous la garantie de mon honneur, de ne jamais remettre les pieds au Mexique.

» — Il m'est impossible, répondit laconiquement Escobedo, de vous accorder ce que vous me demandez.

» — Puisqu'il en est ainsi, répliqua Maximilien, vous ne permettrez pas, je l'espère, qu'on m'insulte, et vous me traiterez avec la considération due à un prisonnier de guerre.

» — Vous êtes en effet mon prisonnier, répondit Escobedo.

» Après ces quelques mots, le prince détacha son épée et la présenta au général, qui la fit recevoir par son chef d'état-major. »

Un mois après, l'empereur déchu était fusillé, et la nouvelle de son supplice arrivait en France durant le troisième mois de l'Exposition universelle.

L'AGIOTAGE RÉPUBLICAIN.

L'échec éprouvé par le ministre des finances à l'émission du 3 0/0 amortissable est

aujourd'hui hors de doute. Les capitalistes ont, avec raison, refusé de prendre un fonds d'Etat destiné à devenir une valeur de spéculation dirigée contre leur bourse.

L'amortissable était suspect pour trois raisons : la première raison, l'émission du mois dernier, dans laquelle, en dix jours, on avait enlevé au public plus de trois millions, qui sont passés on ne nous a pas dit où.

L'amortissable était, pour la seconde raison, une valeur dont l'écoulement, une fois commencé, s'il avait réussi, ne devait plus s'arrêter.

L'amortissable était, enfin, un fonds d'Etat essentiellement aléatoire et qu'on présentait même d'une façon malhonnête. Il était aléatoire en ce sens que, dans un pays si souvent en révolution, il est des plus imprudents de s'engager pour soixante-quinze années, car qui peut prévoir ce qui arrivera seulement dans deux années ?

L'amortissement était présenté dans des conditions malhonnêtes, en ce sens que le public non initié aux affaires de Bourse était infailliblement trompé sur la durée de l'amortissement. Un emprunt amortissable en soixante-quinze années veut dire un emprunt dont on amortit un 75e chaque année, de façon à amortir les soixante quinzièmes en soixante-quinze ans. Cela est clair : ainsi présenté, tout le monde aurait compris.

Ce n'est pas ainsi, nous l'avons expliqué, qu'entendait procéder le ministre des finances. Au lieu de diviser l'emprunt en 75 séries, dont une était toutes les années tirée au sort, il l'avait subdivisé en 175 séries. Et pendant vingt-cinq ans on ne tirerait que vingt-cinq séries, une par année. Il en restait donc 150 à tirer pendant les 50 dernières années ; encore les séries à tirer étaient-elles peu nombreuses pendant les seconds vingt-cinq ans.

C'était là de la haute habileté républicaine, mais cela constituait un procédé dont la moralité est plus que douteuse. Lorsque l'Etat demande à emprunter, ses conditions doivent être faciles à comprendre, et l'amortissement des 175 séries en soixante-quinze ans était un procedé fait pour tromper le public et renvoyer à d'autres le paiement des emprunts faits dans l'intérêt des républicains.

Averti à temps, le public a compris tout le danger qu'on lui faisait courir. Il a refusé net les présents qu'on lui offrait. Il y avait un danger beaucoup plus grave encore, auquel il vient d'échapper.

L'échec de la souscription du 3 0/0 amortissable rend impossible ces projets dignes de financiers aux abois. On aurait voulu, si le 3 0/0 amortissable avait été souscrit, opérer la conversion du 5 0/0 en donnant aux porteurs de 5 0/0 4 0/0 de rente en 3 0/0 amortissable. On réduisait leur revenu de 1 fr. Ce projet scandaleux n'est plus réalisable ; les financiers qui ont pu y songer doivent reconnaître qu'ils se sont trompés, et que ce n'est pas cette fois encore qu'ils ruineront le rentier.

Il faut remonter à bien haut pour retrouver un échec financier pareil à celui que vient de subir M. Léon Say. On annonçait mercredi, à la Bourse, qu'il avait donné sa démission. Il faut se hâter de dire que ce bruit rencontrait bien des incrédules, parce que tout le monde sait qu'il ne faisait qu'appliquer les projets de la société Gambetta, Freycinet et Cie.

A. LENTHÉRIC.

Etranger.

Les Lazes construisent quatre camps retranchés aux environs de Batoum.

Les négociations entre l'Autriche et la Turquie ont échoué. La rupture est imminente.

Quatre divisions autrichiennes vont partir pour la Bosnie.

De nombreuses arrestations de nihilistes et de panslavistes ont été faites en Russie.

Il y a eu des troubles à Harbourg, en Hanovre, à l'occasion du scrutin de ballottage ; une personne a été tuée et plusieurs ont été blessées.

Constantinople. — Le premier départ des Russes aura lieu mardi. Layard a promis à Sobanof que le départ de la flotte anglaise suivra.

Vienne, 18 août. — Les Autrichiens ont battu complétement les insurgés de Hambelovac.

Vienne, 19 août. — Dans une réunion des chefs herzégoviniens tenue à Grahovole, le prince Nicolas a conseillé à ses chefs de se soumettre à l'Autriche.

Le *Journal de Genève* maintient avec une persévérance énergique ses dires sur le mariage du prince Louis-Napoléon avec la princesse Thyra.

L'état-major russe annonce la vente prochaine de 20,000 chevaux.

Lisbonne, 17 août.

L'*Orénoque*, arrivé hier, apporte des nouvelle du Sénégal jusqu'au 9 août. La fièvre jaune sévissait à Gorée et y avait fait environ trente-cinq victimes, parmi lesquelles cinq sœurs de charité et un pharmacien.

Le gouverneur de Saint-Louis a adressé un pressant appel à la métropole pour demander des médecins et des médicaments.

La fièvre jaune sévissait aussi à Dakar. Jusqu'à présent, aucun cas n'avait été signalé à Saint-Louis, où d'énergiques mesures de précaution avaient été prises.

L'EXÉCUTION D'HŒDEL.

Ainsi que nous l'avons annoncé, Max Hœdel, condamné à mort pour crime de tentative d'assassinat contre l'empereur d'Allemagne, a été exécuté le 16 août.

Selon la coutume prussienne, le condamné a eu la tête tranchée par la hache et non par la guillotine.

La veille, à Berlin, on s'attendait à cet événement.

Depuis quinze ans, il n'y avait pas eu d'exécution.

Aussi la curiosité publique fut-elle vivement excitée. Mais les efforts des curieux furent inutiles. Les magistrats et les fonctionnaires qui pouvaient être au courant demeurèrent muets. Ce fut en vain également qu'on alla rôder aux alentours de la prison. On ne pouvait rien apercevoir.

La loi allemande, en effet, n'autorise pas l'exécution publique. Tout se passe dans l'intérieur de la prison.

Le condamné, averti une heure environ avant le moment fatal, a été mis en présence d'un ministre de la religion avec lequel il s'est longuement entretenu, sous la surveillance de deux gardiens placés à l'écart. Puis il a été conduit, dans la cour de la prison, sous l'escorte des gardiens et d'un piquet de soldats.

C'est là qu'attendaient les magistrats qui avaient prononcé l'arrêt et qui devaient le voir exécuter. Auprès d'eux se tenaient douze témoins, chargés de certifier la réalité de l'exécution ; enfin quelques représentants de la presse et des membres du haut clergé.

A l'arrivée du condamné, tout le monde s'est découvert, et le clergé a récité les prières.

Le condamné a marché d'un pas ferme jusqu'au pied de l'échafaud et a regardé avec effronterie le public, composé d'une cinquantaine de personnes. Le juge d'instruction Hollmann était debout près d'une table placée devant l'échafaud.

Il a donné lecture de l'arrêt de mort. Quand on a lu la date, le condamné a craché et a crié : Bravo ! Le juge d'instruction s'est ensuite tourné vers le bourreau, qui est un homme de 31 ans, grand et robuste, portant une petite moustache, et qui était élégamment vêtu.

Il lui a montré la confirmation de l'arrêt signé par le prince impérial, en disant : « Je vous livre le ferblantier Emile-Henri-Max Hœdel pour que vous le décapitiez. »

« Venez, » a alors dit le bourreau à Hœdel.

Celui-ci a gravi en courant les trois marches de l'échafaud, il a ôté son habit et son gilet.

Au même moment le glas a retenti dans l'intérieur de la prison. Hœdel a regardé la cloche avec une impudence indescriptible et a souri ironiquement au public.

Il a ensuite enlevé ses bretelles, mais comme il ne pouvait déboutonner le devant de sa chemise, un des aides du bourreau la lui a retirée, de façon à lui mettre à nu le haut du corps jusqu'à la poitrine.

Les aides ont alors lié les bras et les jambes à Hœdel et lui ont placé la tête dans l'échancrure du billot, en lui tournant le visage vers la terre et en lui liant l'occiput avec une courroie de la largeur d'une main, de sorte que le corps était à découvert et que le condamné ne pouvait pas remuer la tête.

Le bourreau a ouvert après cela un magnifique étui, dont le couvercle portait la date de 1878, imprimée en lettres d'or ; il y a pris le glaive et a coupé d'un seul coup la tête de Hœdel. Le tronc a eu encore des mouvements convulsifs après l'exécution, et la tête a eu aussi quelques légères crispations. L'exécution a duré à peine trois minutes.

Chronique militaire.

Les élèves de l'Ecole de Saint-Cyr, dont les examens de fin d'année sont terminés, sont partis en vacances hier lundi, 19 ; ils ont tous quitté l'Ecole.

On sait que, sur l'invitation du gouvernement français, l'Empereur d'Allemagne a désigné plusieurs officiers pour suivre les prochaines manœuvres d'automne.

Ces officiers sont : MM. le général major baron de Loë, commandant la 3e brigade de cavalerie de la garde, à la suite de l'Empereur ; le lieutenant-colonel de Winterfeld, aide de camp de l'empereur ; le capitaine Von der Goeltz, du grand état-major, très-connu depuis l'année dernière comme écrivain militaire et auteur de l'ouvrage sur la guerre de la défense nationale.

En outre, les deux attachés militaires à l'ambassade de Paris, MM. le lieutenant-colonel de Bulow, aide de camp de l'Empereur, et de Gentztrow, capitaine d'artillerie, assisteront également aux manœuvres.

Ces officiers comptent visiter les 1er et 7e corps d'armée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Comme les années précédentes, la musique du 32e régiment d'infanterie, en garnison à Tours, accompagnera, lundi prochain, les exercices du carrousel de l'Ecole de cavalerie.

Arrivée à Saumur, vendredi 23, à 9 heures du matin.

Départ, mardi 27, à 8 heures 20 du matin.

CARTES DE CARROUSEL.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public que des cartes de carrousel, pour les tribunes de la ville, seront, comme les années précédentes, distribuées à la Mairie, bureau du secrétariat, à partir du 1er août, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et le jour du carrousel, le lundi 26, de 8 heures du matin à midi.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil général de Maine-et-Loire s'est réuni hier à deux heures, sous la présidence de M. Guionis-Joubert, doyen d'âge. M. Léonce de Terves remplissait les fonctions de secrétaire.

Il a été procédé à la nomination du bureau, dont la composition est la même que celle de l'année dernière.

M. de Civrac a été élu président par 20 voix ; M. Guitton a obtenu 8 voix ; il y a eu un bulletin blanc.

Le scrutin pour le choix de deux vice-présidents a donné les résultats suivants : MM. Bruas et de Maillé, 20 voix ; M. Maillé, 9 voix ; M. Bury, 8 ; M. Chevalier, 1 ; M. de Rochebouet, 1 ; M. Guionis-Joubert, 1. MM. Bruas et de Maillé ont été proclamés vice-présidents.

M. de Soland a été élu secrétaire par 22 voix, et M. Gennevraye par 17 ; M. Benoist a obtenu 9 voix, M. Abellard 9, M. Grignon 2, M. Richou 1.

M. de Civrac a remercié ses collègues de leur vote, et fait l'énumération des affaires importantes qui seront soumises au Conseil général, au cours de la session.

Après la formation des différentes commissions, les membres du Conseil général se sont réunis dans leurs bureaux, pour rentrer en séance à quatre heures et demie.

LES GRANDES MANŒUVRES.

C'est décidément le 13 septembre que commenceront les grandes manœuvres du 9e corps d'armée.

Le quartier général du commandant en chef, M. le général du Barail, sera établi à la sous-préfecture de Loudun.

L'APPEL DES RÉSERVISTES.

Les réservistes sont convoqués par affiches, pour les 20 août et 1er septembre prochain.

Tous les hommes d'infanterie doivent se rendre directement à leurs corps.

Les hommes des autres armes, y compris ceux des troupes d'administration, doivent se rendre au bureau de recrutement, excepté pour les gouvernements de Paris et Lyon, régis par des mesures particulières.

Ceux appartenant au 9e corps, dont le quartier général est à Tours, sont convoqués pour le 1er septembre prochain.

Les villes chefs-lieux de subdivisions où se trouvent les bureaux de recrutement du 9e corps d'armée, dont la convocation est fixée au 1er septembre, sont : Angers, Châteauroux, Châtellerault, Cholet, Le Blanc, Poitiers et Parthenay.

Verrie. — Jeudi dernier, un enfant de 2 ans 1/2, Ernest Gasnier, est tombé dans un réservoir, près de la maison de ses parents. Lorsqu'on l'en a retiré, il ne donnait plus aucun signe de vie.

ANGERS.

Le Conseil municipal d'Angers a voté un crédit pour la création d'une École de musique à Angers.

CHOLET.

On lit dans l'*Intérêt public* :

« La semaine dernière, une ouvrière de Cholet portait à la banque de M. Rousselot une somme de 700 fr., enveloppée dans un mouchoir et renfermée dans un panier. Arrivée au jardin du Mail, l'imprudente déposa son panier sur un banc pour aller voir les biches, et revint au bout de dix minutes ; elle souleva son panier, le trouva très-léger, l'ouvrit, mais n'y trouva plus que son mouchoir haché à l'aide d'un instrument tranchant : l'argent avait disparu et le voleur également. »

Par décret de M. le Président de la République, en date du 6 août 1878, M. Foyer a été nommé notaire à la résidence de Maulévrier, canton de Cholet, en remplacement de M. Baguenier-Desormeaux, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment en cette qualité samedi dernier, à l'audience du tribunal civil de Cholet.

LAVAL.

Samedi matin, vers sept heures et demie, un bien triste accident est arrivé dans les carrières de pierres calcaires de Rouessé, commune de Laval, appartenant à Mme veuve Gerbault.

Un certain nombre d'ouvriers travaillaient à tirer de la pierre lorsqu'un éboulement est survenu tout à coup et a enseveli deux hommes, le nommé François Tardif, demeurant à Rougette, et le nommé Pottier, demeurant rue de Nantes, à Laval.

On s'est empressé de les dégager. Pottier avait une cuisse cassée et diverses autres blessures. Tardif, qui n'a été dégagé qu'au bout de trois quarts d'heure, ne donnait plus signe de vie. Il était âgé de 61 ans.

L'*Echo de la Mayenne* cite l'accident suivant :

« La semaine dernière, un bien malheureux accident a occasionné la mort de la nommée Anne Turbet, âgée de 43 ans.

» Elle se trouvait à la ferme de Vetray, à battre du grain, et vers deux heures du soir elle aidait un domestique à placer une échelle contre une barge de paille pour que l'homme qui était dessus puisse descendre, et comme l'échelle était trop courte, ils la maintenaient à la hauteur de l'individu qui essaya de descendre, mais par un faux mouvement il faillit être renversé.

» La fourche qu'il tenait à la main tomba et l'une des pointes s'enfonça de 7 à 8 centimètres au-dessus du sein gauche de la femme Turbet qui s'affaissa aussitôt pour ne plus se relever.

» Atteinte au cœur, la malheureuse expirait quelques instants après. »

Marçay (Vienne). — Un terrible accident a eu lieu, dimanche soir, sur la route de la

Badonnière, commune de Marçay (arrondissement de Poitiers).

M. Joulin, régisseur de M. de Coral, revenait de Vivonne, en char-à-banc, en compagnie de six autres personnes. Près du village du Fouyoux, le véhicule versa, l'une de ses roues étant montée sur des cailloux. — Tous les voyageurs furent précipités à terre, à l'exception du sieur Leclerc, jardinier, qui, au moment du choc, avait sauté sur la route. — Celui-ci s'empressa de porter secours aux victimes de l'accident. — La plupart n'avaient reçu que des contusions sans gravité. Mais M. Joulin était tombé si malheureusement que le poids du cheval l'avait étouffé. Et, comme on le relevait, il rendit le dernier soupir. (*J. de la Vienne.*)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 18 août 1878.

Versements de 166 déposants (29 nouveaux), 18,374 fr. »» c.
Remboursements, 10,489 fr. 99 c.

Publications de mariage.

Ernest-Henri Bénard, horloger, de Saumur, et Madeleine Sisterne, couturière, même ville.

Gustave-Marie-Alfred Peltier, sous-lieutenant au 10e d'artillerie, détaché à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et Marie-Léonie Chauvin, sans profession, de Rennes.

Louis-Joseph Renou, commis principal des contributions indirectes, de Durtal, et Léonie Mocard, sans profession, de Saumur.

Georges-Marie-Hippolyte Baudry, greffier du tribunal civil de Saumur, et Marie-Caroline Gaudrez, sans profession, de Vezins.

Honoré Vital, cocher (veuf), de Saint-Lambert, et Marie-Hortense-Baptistine Girard, domestique, de Saumur.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 20 juillet au 16 août.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BŒUFS. 1re qual.	BŒUFS. 2e qual.	BŒUFS. maigres et médiocres.	VACHES. 1re qual.	VACHES. 2e qual.	VACHES. maigres et médiocres.	VEAUX. 1re qual.	VEAUX. 2e qual.	VEAUX. maigres et médiocres.	MOUTONS 1re qual.	MOUTONS 2e qual.	MOUTONS maigres et médiocres.
	BOUCHERS MM.												
1	Blémon.	»	»	»	»	7	»	5	17	»	5	41	»
2	Tessier.	1	9	»	1	2	»	9	49	»	19	58	1
3	Morlock.	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	3	1
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	9	»	»	9	»
5	Béchereau.	»	1	»	1	2	»	4	16	»	»	31	»
6	Boutin.	4	4	»	1	4	»	9	55	»	23	65	»
7	Laigle.	»	»	»	»	6	»	»	19	»	4	23	1
8	Prouteau.	»	»	»	»	8	»	9	18	»	17	19	»
9	Chalot.	»	11	»	16	12	»	16	70	»	47	99	2
10	Pallu.	»	»	»	»	8	»	2	30	»	5	44	1
11	Groleau.	»	»	»	»	5	»	1	16	»	»	24	1
											PORCS. 1re	PORCS. 2e	
	CHARCUTIERS. MM.												
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	13	»
2	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	10	»
3	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	»
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	8	»
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	7	»
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	9	»
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	»
9	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»
10	Cupit.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	10	»
11	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»

L'EXPOSITION

19e LETTRE DE PARIS.

De l'endroit où nous sommes, nous n'avons qu'à traverser le parc qui longe l'Ecole militaire, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs (c'est le parc au carillon), pour continuer notre travail par les *Annexes* des pays étrangers.

Les PAYS-BAS ouvrent la marche par une exposition complète d'agriculture et d'horticulture, à laquelle ont pris part toutes les Sociétés Néerlandaises.

Vient ensuite le PORTUGAL avec les beaux produits de toutes ses colonies et de ses Indes, tissus, céréales, armes de chasse et de guerre, bijoux indigènes, minerais de fer, de cuivre et de soude, les deux plus belles défenses d'éléphant que possède l'Exposition, et enfin un spécimen curieux de la culture de l'opium : capsule en forme de tête de pavot, la graine et ensuite l'opium.

A sa suite, l'annexe du DANEMARK, agricole et industrielle, avec ses magnifiques appareils de fonçage des puits et mines, et des trépans du poids de 12 et même de 20,000 kil.

L'annexe de la BELGIQUE serait tout entière consacrée à l'enseignement et à l'instruction publique, si l'une de ses parties ne contenait cependant ses produits textiles et agricoles.

La SUISSE vous offrira un pavillon où se fabrique la glace.

La RUSSIE, à côté de sa parfumerie et de ses bateaux de pêche et de plaisance, vous montrera tous objets fabriqués par ses paysans : vases, chaussures, ustensiles de table, et aussi des meubles en *bois* d'érable *cuit au four*.

A l'ITALIE, ce seront des blocs de marbres, et un sémaphore avec tous ses appareils télégraphiques et tout ce qui constitue l'ensemble des signaux maritimes.

Le chalet de la SUÈDE et de la NORWÈGE réunies, contient des produits de pêche et des poissons salés.

Enfin, les ÉTATS-UNIS et l'ANGLETERRE à la suite, exposent dans leurs pavillons annexes, qui sont immenses et aboutissent aux jardins du Champ-de-Mars, des produits entièrement similaires : instruments agricoles, produits de l'agriculture, sellerie et carrosserie, écuries et boxes ; et enfin une hutte australienne de mineur, où se fait la dégustation des vins d'Australie.

Pour terminer notre visite de ce côté, qui alors fait face au grand vestibule d'honneur, allons admirer le beau pavillon de l'Espagne, où sont exposés ses produits agricoles, où les balcons et leurs piliers se composent de bouchons superposés, où 40,000 bouteilles sont disposées en forme de monument mauresque, et produisent l'effet le plus saisissant, reflétées qu'elles sont par des glaces, et où enfin les plafonds sont couronnés par des branches d'ail.

Ce *Bodéga espagnol* est une des plus grandes curiosités de l'Exposition.

Vous visiterez, en sortant, le joli petit pavillon de Monaco, et enfin, au fond du jardin, en vous rapprochant de la Seine, deux cottages anglais et des serres françaises ; et, pour finir, les tentes, fourgons et wagons d'ambulance de la *Société française pour secours aux blessés.*

P. PROUTEAU (*de Saumur*),
Directeur-propriétaire du journal parisien
La Prime.

Faits divers.

Une mort terrible. — Certains fumeurs ont la manie d'allumer leurs allumettes en les frottant avec l'ongle. Voici un fait qui ne manquera pas de les faire réfléchir :

Il y a quelques jours, M. X..., un jeune homme plein de santé et d'avenir, quittait Paris pour aller visiter à Lyon sa famille qu'il n'avait pas vue depuis longtemps. Grande était sa joie.

A la gare, au moment de monter en wagon, il voulut fumer une cigarette, et, selon la mauvaise habitude qu'il avait contractée, il alluma une allumette en grattant le phosphore avec l'ongle du pouce.

Un brin de phosphore incandescent lui pénétra sous l'ongle, produisant une brûlure à laquelle il ne fit pas grande attention.

Mais, au bout d'une heure de voyage, la douleur devint intolérable ; le doigt, puis la main, puis l'avant-bras enflèrent démesurément.

En proie à une fièvre ardente, M. X... se vit forcé de descendre ; il fit appeler un médecin, lequel déclara que l'amputation de l'avant-bras était absolument nécessaire, et qu'il fallait se hâter.

Le malade voulut attendre quelques heures ; son père, à qui il avait fait connaître son état par dépêche télégraphique, ne pouvait tarder d'arriver.

Il arriva trop tard. La résorption purulente avait gagné le bras, puis l'épaule ; aucune opération n'était plus possible.

M. X... mourut après vingt-sept heures d'horribles souffrances.

***

Un affreux sinistre vient de jeter la consternation parmi les habitants de Saint-Valery en Caux : le lougre islandais le *Laborieux* a sombré corps et biens.

Vingt veuves et vingt-huit orphelins, tel est le résultat de cette terrible catastrophe.

***

Une révélation curieuse :

Le téléphone, si nouveau chez nous, serait connu des Chinois depuis neuf siècles ! En effet, M. Chin-Hoo écrit, dans le *Peking Gazette*, que Kung-Foo-Whing inventa le *Thunthsien* (téléphone) en l'an 978.

***

Quelle bonne affaire pour les voleurs !

Les policemen de Londres, n'ayant pas encore obtenu l'augmentation de salaire qu'ils sollicitent depuis longtemps, vont se réunir en grand meeting et adresser une pétition au Parlement ; ils annoncent l'intention de se mettre en grève s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils désirent !!!

***

Savez-vous comment on appelle, à la Bourse, le nouveau 3 0/0 amortissable de M. Léon Say ?

On l'appelle le moins heureux des trois.

***

On lit dans le *Petit Lyonnais* :

« L'un des jeunes Japonais que M. Emile Guimet a amenés à Lyon, le jeune Tomii, de Kioto, vient de subir avec honneur (2 boules blanches et 2 boules rouges-blanches), devant la Faculté de Droit de Lyon, ses examens de première année.

» C'est au milieu des compliments sympathiques de ses camarades que ce jeune étudiant a reçu les félicitations du jury. »

***

Un mot d'enfant que nous fournit une espiègle fillette à qui il tarde beaucoup de quitter le costume de son âge pour prendre celui de *grande demoiselle.*

— Vois-tu, maman, disait-elle, c'est très-incommode les jupes courtes.

— Pourquoi cela, ma mignonne ?

— Parce que, quand il y a de la boue, on ne peut pas se retrousser.

***

Un général inspecteur passait en revue un régiment d'infanterie de ligne dans le duché de Gérolstein.

Chaque soldat avait devant lui, tout ouvert, le sac de tenue, disposé comme pour une entrée en campagne, et qui doit renfermer, comme l'on sait, une foule de petits objets destinés au raccommodage des effets d'habillement : fil, aiguilles, dé à coudre, rien n'y manque.

Tout troupier est doublé d'une couturière et d'une blanchisseuse.

Tout à coup le visage du général s'assombrit :

— Comment ! dit-il d'une voix foudroyante au soldat dont il examine le fourniment, quatre aiguilles à coudre quand le règlement n'en veut que trois ! Vous allez me faire huit jours de salle de police pour apprendre qu'un soldat en campagne ne doit pas être inutilement *surchargé !*

Marché de Saumur du 17 août.

Blé nouv. (l'h.).	—	—		Huile chene.	50	—	—
Froment (l'h.)	77	25	—	Huile de lin.	50	—	—
Halle, moye.	74	25	12	Graine trèfle	50	—	—
Seigle	75	13	75	— luzerne	50	—	—
Orge.	65	14	50	Foin (dr. c.)	780	60	—
Avoine h.bar.	50	11	25	Luzerne —	780	60	—
Fèves	75	15	—	Paille —	780	35	—
Pois blancs. .	80	38	—	Amandes . .	50	—	—
— rouges. .	80	30	—	Cire jaune. .	50	250	—
Graine de lin.	70	—	—	Chanvres 1re			
Farine, culas.	157	67	—	qualité (52 k. 500)		—	—
Chenevis . .	50	20	—	2e —		—	—
Huile de noix.	50	100	—	3e —		—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1re	qualité	» à 90
Id. 1877,	2e	id.	» à 65
Ordin., envir. de Saumur 1877,	1re	id.	» à 65
Id. 1877,	2e	id.	» à 60
Saint-Léger et environs 1877,	1re	id.	» à 65
Id. 1877,	2e	id.	» à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1877,	1re	id.	» à 60
Id. 1877,	2e	id.	» à 55
La Vienne, 1877.			» à 55

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1877			» à 110
Id. 1877			» à »
Champigny, 1877	1re	qualité	» à 170
Id.	2e	id.	» à 110
Id. 1877	1re	id.	» à »
Id.	2e	id.	» à »
Varrains, 1877			» à 110
Varrains, 1877.			» à 100
Bourgueil, 1877	1re	qualité	» à 110
Id.	2e	id.	» à 100
Id., 1877.	1re	id.	» à »
Id.	2e	id.	» à »
Restigné 1877.			» à 105
Id. 1877, ...			» à »
Chinon, 1877.	1re	id.	» à 105
Id.	2e	id.	» à 100
Id. 1877	1re	id.	» à »
Id.	2e	id.	» à »

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

Concours de LA PRIME, journal parisien (Paris, 15, rue du Croissant), sous la direction de M. Paul Prouteau (de Saumur).

1° Tout Concurrent est libre de choisir son sujet, et de le traiter en prose ou en vers, en telle forme et genre qu'il voudra ;

2° Toute composition reçue paraîtra dans le Journal ;

3° Il sera fait, de ces divers articles, un *Album* splendide, pour l'époque des étrennes ;

4° Et tout article paraîtra orné de la photographie du *Lauréat*, qui sera exécutée par l'éminent photographe *Pierre Petit*, tout dévoué aux Jeunes.

La Lice est ouverte à partir de ce jour, et ne sera close qu'au 31 octobre prochain.

MODES VRAIES

29, *rue Saint-Roch.* — *Paris.*

Les MODES VRAIES, le meilleur et le plus sûr des guides pour une femme qui recherche la grâce et l'*élégance du bon ton* dans sa toilette, paraissent tous les mois et contiennent chaque année *mille* patrons et modèles *exécutables* de tous les ouvrages à l'aiguille ; grandes feuilles de BRODERIE ; gravures de modes *coloriées*, grandes TAPISSERIES COLORIÉES ; morceaux de musique des maîtres ; grandes feuilles de crochet, tricot, filet, bourses, perles, jais, ornements, petits ouvrages nouveaux, etc., près de 200 colonnes de textes explicatifs, *clairs* et précis ; causeries de salon ; *critique des modes à éviter.*

Tous dessins inédits, propriété exclusive des abonnées. Chiffres de toutes les abonnées directes qui demandent.

Paris, 7 francs. Départements, *franco*, 8 fr. 50.

Un numéro : Paris, la livraison avec tapisserie coloriée, 75 c. ; sans tapisserie, 60 c. — Il paraît, par an, quatre livraisons avec tapisserie coloriée.

Un JOURNAL FINANCIER pour RIEN

4 Fr. par an. *LA SITUATION*, le meilleur guide des capitaux et le journal financier le plus influent, le plus consulté et le plus répandu, coûte 4 francs, et donne à ses abonnés :

1° Un abonnement gratuit à *tous* les tirages français et étrangers, valeurs à lots ou sans lots ;

2° *Une prime gratuite* de 3 fr. de livres à choisir dans le catalogue général de la maison Hachette. Envoi franco.

Par ses renseignements précis sur toutes les valeurs, et surtout par ses *arbitrages*, la *Situation* est le journal indispensable à tous porteurs de titres.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.

On s'abonne à Paris, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

LE MOUVEMENT FINANCIER

2 Fr. par an,

Le plus complet des journaux financiers,

LE SEUL qui donne chaque semaine :

6 mois d'essai 1 F.

La cote comparée et rectifiée de toutes les Valeurs en Banque cotées et non cotées, indique les meilleurs arbitrages et les meilleurs placements.

Prime unique : Une fois par mois, numéro supplémentaire, contenant la liste complète de *tous* les tirages du mois de toutes les valeurs françaises et étrangères, à lots ou sans lots.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.

Abonnements, 33, rue Vivienne, Paris.
(Bon de poste ou timbres-poste.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite,

maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 63e de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liége, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49,811 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescière Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmente plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, Mme BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGERON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878.

Départs de Saumur :	*Arrivées à Poitiers :*
6 h. 25 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 20 — —	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :	*Arrivées à Saumur :*
5 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 10 — soir.
12 — 45 — soir.	7 — 39 — —
6 — 15 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT 1878.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	77	»	»	40	»	»
3 % amortissable	80	60	»	15	»	»
4 1/2 %	109	25	»	50	»	»
5 %	112	20	»	25	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	500	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	283	»	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516	»	1	»	»	»
— 1865, 4 %	527	»	1	50	»	»
— 1869, 3 %	408	»	1	»	»	»
— 1871, 3 %	398	»	»	»	1	»
— 1875, 4 %	514	»	»	»	»	»
— 1876, 4 %	510	75	»	25	»	»
Banque de France	3105	»	»	»	20	»
Comptoir d'escompte	740	»	»	»	2	50
Crédit agricole, 200 f. p.	447	50	»	»	12	50

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	742	50	5	»	»	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	670	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	455	»	»	»	2	50
Crédit foncier d'Autriche	555	»	»	»	10	»
Charentes, 500 fr. t. p.	»	»	»	»	»	»
Est	693	75	»	»	1	25
Paris-Lyon-Méditerranée	1095	»	5	»	»	»
Midi	827	50	»	»	2	50
Nord	1367	50	2	50	»	»
Orléans	1190	»	5	»	»	»
Ouest	770	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	1325	»	5	»	»	»
C. gén. Transatlantique	500	»	»	»	5	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Canal de Suez	745	»	»	»	5	»
Crédit Mobilier esp.	725	»	35	»	»	»
Société autrichienne	555	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.						
Orléans	357	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	354	»	»	»	»	»
Est	351	25	»	»	»	»
Nord	359	75	»	»	»	»
Ouest	351	»	»	»	»	»
Midi	351	»	»	»	»	»
Charentes	240	»	»	»	»	»
Cie Canaux agricoles	276	25	»	»	»	»
Canal de Suez	565	»	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes	du matin,	express-poste.
6 —	45 —	—	(s'arrête à Angers).
9 —	1 —	—	omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir,	—
4 —	10 —	—	express.
7 —	15 —	—	omnibus.
10 —	37 —	—	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes	du matin,	direct-mixte.
8 —	21 —	—	omnibus.
9 —	40 —	—	express.
12 —	40 —	soir,	omnibus-mixte
4 —	44 —	—	omnibus-mixte.
10 —	28 —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

PAR LICITATION VOLONTAIRE,

Entre majeurs, avec admission d'étrangers,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de Mme veuve CHEROUZE-GUIGOU.

L'adjudication aura lieu à Saumur, en l'étude de Me MÉHOUAS, *le dimanche 1er septembre 1878, à midi.*

1° Une maison, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 77;
2° Une maison, située à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 48;
3° Un morceau de terre et vigne, dans lequel se trouve une petite maison, situé au canton du Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant 38 ares 15 centiares;
4° Un autre morceau de vigne, de forme irrégulière, situé au même endroit et en face du précédent, contenant 33 ares.

Pour plus de détail, voir les placards apposés.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me MÉHOUAS, notaire, dépositaire des titres et du cahier des charges. (408)

Etude de Me GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1879,

UN MOULIN A EAU

A TROIS PAIRES DE MEULES,

Appelé le MOULIN-NEUF,

Situé au Pont-Boisnier, commune de Brain,

Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, prés et terre, dans le tenant, d'une contenance d'environ 4 hectares.

Ce moulin, qui ne manque jamais d'eau, est parfaitement achalandé.

Pour traiter, s'adresser à M. Alfred MOREAU, propriétaire à Montsoreau, et audit notaire. (384)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

AVEC JARDIN ET SERVITUDES

Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser à LACHAUME, arquebusier, rue Nationale, 49, à Saumur.

A VENDRE

Dans de très-bonnes conditions,

UN JOLI HARNAIS NEUF

PLAQUÉ ARGENT,

Déposé chez M. VASSEUR, sellier, Grand'Rue, 5. (408)

Communes du Puy-Notre-Dame et du Vaudelnay-Rillé.

ADJUDICATION
DE TRAVAUX

Les Maires des communes du Puy-Notre-Dame et du Vaudelnay-Rillé préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie du Puy-Notre-Dame, le dimanche 25 août 1878, à deux heures et demie, à l'adjudication des travaux ci-après :

Terrassements	1,664 f.	87
Empierrement	5,047	20
Entretien de garantie	504	72
Total	7,216	79

Les cahiers des charges et devis sont déposés à la Mairie du Puy-Notre-Dame, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, blanc et orange, parfaitement dressé.

S'adresser à M. FOUCHIER, garde aux Huraudières.

A VENDRE

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, même pour la chasse au gibier d'eau.

S'adresser à M. HUBERT, garde particulier du château de Milly.

Me LAUMONIER, notaire à Saumur, **demande un principal clerc.**

ON DEMANDE UN GARDE, marié, sachant bien lire et écrire et pouvant tenir des comptes. Il est indispensable qu'il soit bon vigneron. La femme ferait l'office de fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

Inutile de se présenter si l'on n'a de très-bons renseignements à fournir. (383)

LIQUIDATION
Pour cause de départ.

ARTICLES DE MODES

A 25 0/0 au-dessous du prix de factures.

Mlle THOMAS

57, *rue Saint-Jean, à Saumur.*

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (353)

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

Garanti naturel et non plâtré.

J'expédie franco de fût, de régie et de port, mes *Saint-Georges, Langlade* et *Bordeaux*, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — Mme Ve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n° 4.

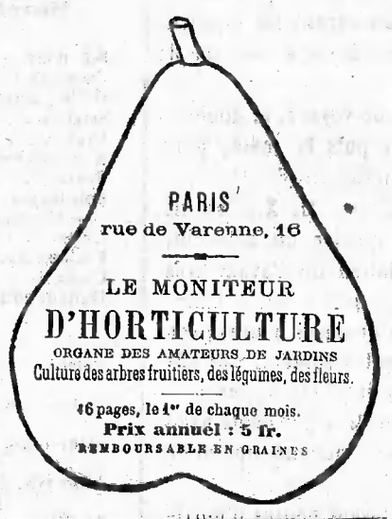

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris

(Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION :

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

18, rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

1° De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre **commission** que le **courtage** officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2° De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de **25** centimes par cent francs.

3° **L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.**

4° De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5° De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6° De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7° De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Etranger.

8° Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

BENZINE-COLLAS

Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.

Prix du Flacon : 1 fr. 25

EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS

au Goudron de Norwége purifié

Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.

Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS

au Goudron de Norwége purifié

Contre les affections de la peau.

Prix du Pain : 1 fr.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

Véritables Pilules Écossaises du Dr Anderson

Exiger la Signature Lebrun & Renault

PILULES ÉCOSSAISES DU Dr ANDERSON. Chez LEBRUN et RENAULT, Pharmaciens-Droguistes, 8, Rue Dauphine, à Paris.

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.

Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN de CLERTAN

au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.

Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.)

Prix { de la Bouteille ..... 3 fr. 50.
des 6 Bouteilles ..... 18 »

Dépôt Général : Phcie C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris,

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

Saumur, imprimerie de P. GODET.